

EXERCICE 2007

**RAPPORT SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU
SERVICE D'ELIMINATION
DES DECHETS
MENAGERS**

AVANT PROPOS

LE CONTEXTE JURIDIQUE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi « Barnier »

Art 1 : « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement , y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses. »

Une partie de la loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art L 224-5 et L 5211-39).

Le contenu obligatoire du rapport est explicité dans le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

L'ARTICLE L 2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

« Le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du Conseil Municipal ou de l'Assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1413-3. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

1. COMPETENCES

a. Les statuts

- ◆ Conformément à l'article 7 alinéa 3 de l'Arrêté Préfectoral en date du 29 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ, cette dernière assure la compétence « ramassage et traitement des Ordures Ménagères ».
- ◆ Par arrêté Préfectoral en date du 4 novembre 2005, les statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ ont été approuvés. L'article 2-4 alinéa 1 de ces statuts modifiés indique que la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ est compétente en matière de « Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés ».

b. La compétence « traitement » transférée

- ◆ Par délibération en date du 14 décembre 2005, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable aux modifications statutaires du Syndicat mixte d'Elimination et de Valorisation des DEchets du Calais dont la CCRA est membre.
Ces modifications portaient :
 1. sur la durée du SEVADEC : 99 ans
 2. sur l'objet du SEVADEC :
« Le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers collectés par les membres en réalisant :
 - ✓ la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes
 - ✓ la mise en place d'un Centre de Tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux
 - ✓ l'installation de déchèteries
 - ✓ des prestations de service relatives au traitement des déchets »

Cette compétence traitement a été effectivement assurée par le SEVADEC à compter du 1^{er} janvier 2006.

c. Le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Pas-de-Calais

Les outils de traitement créés à l'échelle du Calais devraient permettre de respecter les dispositions du Plan d'Elimination des Déchets ménagers et assimilés du Pas-de-Calais approuvé par Arrêté Préfectoral du 26 juillet 2006 qui fixe trois objectifs :

- ✦ Au 1^{er} juillet 2002, la définition du déchet ultime se limitera à la nécessité de réaliser une collecte sélective des déchets propres et secs recyclables en porte à porte et au moins une collecte des déchets verts en déchèteries. Cette définition reste en deçà de la définition de la circulaire du 28 avril 1998.

- ✦ En 2006, un détournement de 50 % du gisement collecté par le service public vers des filières de valorisation matière sera exigé (c'est exactement la définition à minima de la circulaire). Pour y parvenir les collectivités devront recourir à une collecte sélective en porte à porte des biodéchets ménagers.
- ✦ Enfin en 2011, une valorisation matière effective de 50 % du gisement collecté par le service public sera exigée (définition plus stricte que ce qu'exige la circulaire). Il faudra alors collecter environ 55 % de déchets et les diriger vers les filières de valorisation pour atteindre cet objectif.

2. COMMUNES ET POPULATION CONCERNEES

Le Service d'Elimination des Déchets Ménagers assuré par la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ concerne l'ensemble de son Territoire, à savoir les Communes de : AUDRUICQ , GUEMPS , MUNCQ-NIEURLET , NORTKERQUE , NOUVELLE-EGLISE , OFFEKERQUE , OYE-PLAGE , POLINCOVE , RECQUES-SUR-HEM , RUMINGHEM , STE MARIE KERQUE , ST FOLQUIN, ST OMER CAPELLE , VIEILLE-EGLISE , ZUTKERQUE .

Ce territoire compte une population totale de 24 380 habitants (soit une population sans double compte de 24 026 habitants) au recensement 1999 .

Compte tenu de la présence d'un nombre important de résidences secondaires, campings et caravanes sur terrains individuels, on peut estimer que la population totale concernée par le service correspond à un équivalent de 25 050 habitants.

3. SERVICES ASSURES

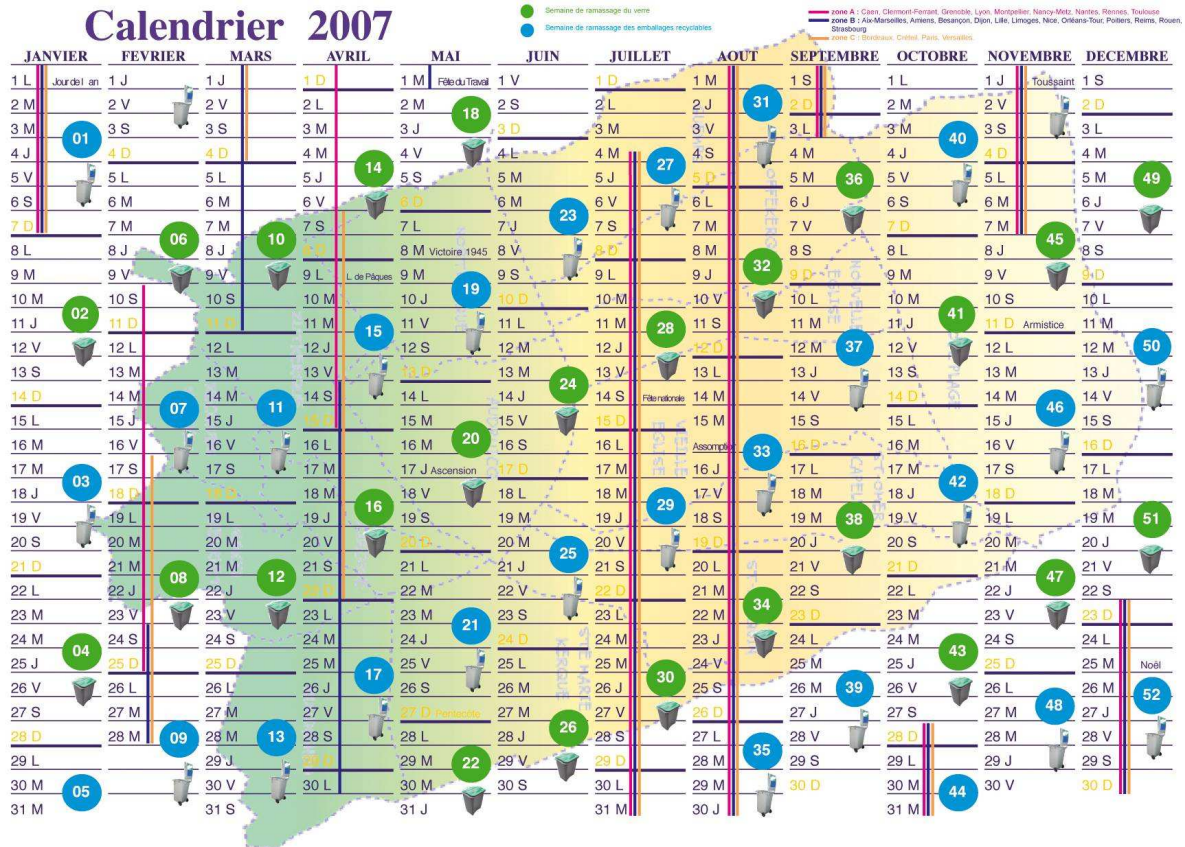
Les services assurés sur l'aire de la CCRA en 2007 ont été les suivants :

- Collecte hebdomadaire des déchets ménagers bruts
- Collecte sélective des emballages ménagers, journaux-magazines-revues et du verre tous les 15 jours de façon alternée (verre ,semaines paires, emballages-journaux-magazines-revues, semaines impaires)
- Collecte du verre en apport volontaire (implantation de 63 colonnes à verre sur l'aire de la CCRA)
- Collecte des déchets verts (fréquence hebdomadaire) toute l'année
- Collecte des fermentescibles (fréquence hebdomadaire) à partir du 1^{er} mars 2007
- Collecte des encombrants (2 dans l'année)
- Tri des emballages ménagers et des journaux magazines-revues
- Transfert et transport des ordures ménagères brutes
- Traitement des ordures ménagères brutes en Centre d'Enfouissement Technique
- Transport et traitement des refus de tri en Centre d'Enfouissement Technique
- Transfert et transport des déchets verts et des fermentescibles
- Traitement des déchets verts et des fermentescibles par compostage ou par biométhanisation
- Transfert et transport des encombrants
- Traitement des encombrants en Centre d'Enfouissement Technique
- L'accès aux déchèteries

Le calendrier de la collecte applicable à partir du 1^{er} mars 2007

Commune	NOUVEAU				
	Ordures ménagères	Emballages recyclables*	Verre*	Fermentescibles	Toute l'année Déchets verts
Audruicq	jeudi	jeudi (semaine impaire)	jeudi (semaine paire)	vendredi	vendredi
Guempis	vendredi	vendredi (semaine impaire)	vendredi (semaine paire)	jeudi	jeudi
Muncq-Nieurlet	mercredi	mercredi (semaine impaire)	mercredi (semaine paire)	mardi	mardi
Nouvelle-Eglise	lundi	lundi (semaine impaire)	lundi (semaine paire)	mercredi	mercredi
Nortkerque	lundi	lundi (semaine impaire)	lundi (semaine paire)	mercredi	mercredi
Offekerque	vendredi	vendredi (semaine impaire)	vendredi (semaine paire)	jeudi	jeudi
Oye-Plage (sauf Etoile)	mardi	mardi (semaine impaire)	mardi (semaine paire)	lundi	lundi
Oye-Plage Etoile	vendredi	vendredi (semaine impaire)	vendredi (semaine paire)	jeudi	jeudi
Polincove	mercredi	mercredi (semaine impaire)	mercredi (semaine paire)	mardi	mardi
Recques-sur-Hem	mercredi	mercredi (semaine impaire)	mercredi (semaine paire)	mardi	mardi
Ruminghem	mercredi	mercredi (semaine impaire)	mercredi (semaine paire)	mardi	mardi
Saint-Folquin	vendredi	vendredi (semaine impaire)	vendredi (semaine paire)	jeudi	jeudi
Sainte-Marie-Kerque	lundi	lundi (semaine impaire)	lundi (semaine paire)	mercredi	mercredi
Saint-Omer-Capelle	vendredi	vendredi (semaine impaire)	vendredi (semaine paire)	jeudi	jeudi
Vieille-Eglise	lundi	lundi (semaine impaire)	lundi (semaine paire)	mercredi	mercredi
Zutkerque	mercredi	mercredi (semaine impaire)	mercredi (semaine paire)	mardi	mardi

Rappel : Les Ordures Ménagères sont à sortir la veille du jour de ramassage.
* : voir calendrier page suivante



4. LES PRESTATAIRES

Au cours de l'exercice 2007, les prestations précisées ci-après ont été assurées par les entreprises et organismes suivants :

	2007
Collecte Ordures Ménagères Brutes	Société ONYX Nord-Normandie - VEOLIA
Collecte des emballages et du verre en porte à porte	Société ONYX Nord-Normandie - VEOLIA
Collecte du verre en apport volontaire	SITA
Collecte des déchets verts	Société OPALE ENVIRONNEMENT
Collecte des Fermentescibles (à partir du 1^{er} mars)	Société OPALE ENVIRONNEMENT
Collecte des encombrants	Société ONYX Nord-Normandie - VEOLIA
Traitement des ordures ménagères brutes	SEVADEC
Transfert et transport des ordures ménagères brutes	SEVADEC
Tri des emballages ménagers	SEVADEC
Transfert , transport et traitement des déchets verts et des fermentescibles	SEVADEC
Transfert, transport et traitement des encombrants	SEVADEC
Gestion des déchèteries	SEVADEC

5. LES SITES DE TRAITEMENT

- * Le traitement des ordures ménagères brutes a été effectué au Centre de Stockage d'Ordures Ménagères et de Déchets industriels à BLARINGHEM (Nord)(Société BAUDELET)
- * Le traitement des encombrants a été effectué au Centre d'Enfouissement Technique sis à STE MARIE KERQUE au lieu-dit « La Bistade »(Société OPALE ENVIRONNEMENT)
- * Les opérations de tri des emballages ménagers et le regroupement du verre collecté ont été réalisés au Centre de Tri du SEVADEC situé à CALAIS, Zone Marcel Doret
- * Les déchets verts et fermentescibles collectés ont été traités sur la plateforme de compostage située à LOUCHES (Société AGRI DEVELOPPEMENT) ou dans l'usine de biométhanisation
- * Les déchets évacués dans les déchèteries sont traités par :
 - ✦ Pour les néons : RECYLUM
 - ✦ Pour les déchets verts : Agri compost à LOUCHES
 - ✦ Pour les gravats : Carrières du Boulonnais
 - ✦ Pour le bois : SMDR à HARNES
 - ✦ Pour le carton : Centre de Tri du SEVADEC à CALAIS
 - ✦ Pour le Tout Venant : CET La Bistade
 - ✦ Pour les pneus : rechapage à AVION par gommage
 - ✦ Pour les huiles de vidange : SOTRENORD incinération
 - ✦ Pour les DASRI (déchets d'activités de soins et risques infectieux) : SITA
 - ✦ Pour le fibrociment : BAUDELET

- ✦ Pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) : Envie 2 E à VILLENEUVE D'ASCQ
- ✦ Pour huiles alimentaires : Usine de biométhanisation

* Les différentes matières triées au centre de tri du SEVADEC sont valorisées par les Sociétés ci-après :

- ✦ Le verre : O-I Manufacturing France (Usine de Wingles)
- ✦ L'Acier : Arcelor Packaging SA
- ✦ L'Aluminium : Société AFFIMET Compiègne
- ✦ Les Emballages ménagers recyclables : Société SICAL à LUMBRES
- ✦ L'Emballage pour liquides alimentaires : Société D.H.P à BOUSBECQUE
- ✦ Les plastiques : VALORPLAST PUTEAUX
- ✦ Les journaux-magazines-revues : Chapelle DARBLAY GRAND COURONNE

6. COUT DES PRESTATIONS

NATURE DES PRESTATIONS	Coût TTC au 30/09/2006	Coût TTC en 2007
Collecte en porte à porte des déchets bruts	110.69 €/tonne	71.93 €/tonne
Traitement des Ordures, des déchets bruts en CET	59.27 €/tonne*	65.40 €/tonne*
Collecte des emballages et du verre en porte à porte	155.87 €/tonne	71.93 €/tonne
Collecte du verre en colonne	107.27 €/tonne	72.67 €/tonne
Tri des emballages et journaux-magazines (à la tonne entrante)	124.81 €/tonne	145.46 €/tonne
Traitement des refus de tri	77.77 €/tonne*	65.40 €/tonne*
Participation aux frais fixes du Centre de Tri	4.16 €/hab	4.41 €/hab
Collecte des déchets verts en porte à porte	84.04 €/tonne	83.35 €/tonne
Traitement des fermentescibles (usine biométhanisation)	0	48.33 €/tonne
Traitement des déchets verts (compostage)	31.58 €/tonne	31.58 €/tonne
Collecte des encombrants	113.40 €/tonne	57.05 €/tonne
Traitement des encombrants	79.43 €/tonne*	65.40 €/tonne*
Fonctionnement des déchèteries	13.80 €/hab	14.62 €/hab
Transfert des déchets	5.54 €/tonne	3.90 €/tonne
Transport des ordures ménagères	9.52 €/tonne	6.64 €/tonne
Transport des déchets verts	11.90 €/tonne	4.11 €/tonne
Fonctionnement du Syndicat	1.17 €/hab	1.20 €/hab
Participation liée à la création de l'usine de biométhanisation	5.65 €/hab	11.65 €/hab

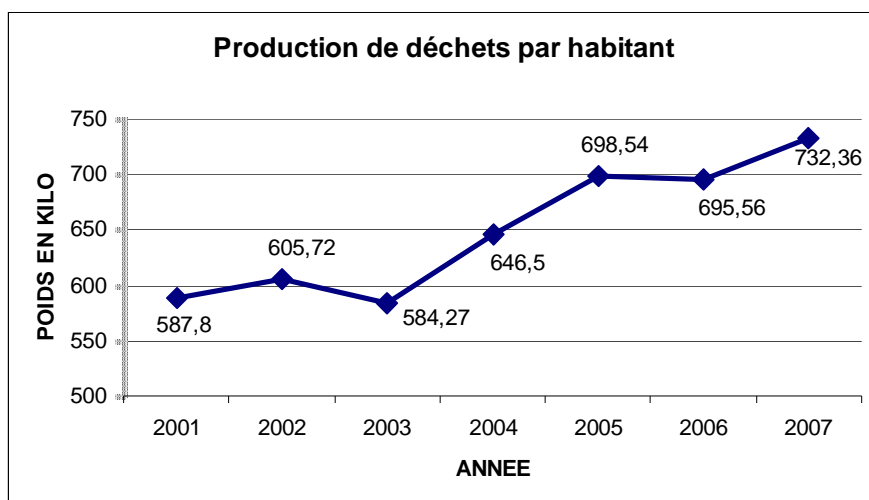
* TGAP incluse (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) – 7.91 € TTC/tonne réservée à l'Etat

7. BILAN DU SERVICE EN TONNAGE

		2001	2002	2003
Déchets traités en CET		8 712.88 T	9 149.20 T	8 430.81 T
Ferrailles valorisées ou gravats utilisés en matériaux par Génie Civil		1 653.34 T	1 202.21 T	748.40 T
Déchets valorisés (verre, emballages, papier, journaux-magazines, revues, déchets verts)		4 358.22 T	4 821.80 T	5 452.96 T
Déchèterie d'AUDRUICQ	Tonnage valorisé *			
	Tonnage traité en CET			
Déchèterie OYE-PLAGE	Tonnage valorisé *			
	Tonnage traité en CET			
Traitement des déchets ménagers spéciaux				3.75 T
PRODUCTION TOTALE DE DECHETS		14 724.44 T	15 173.21 T	14 635.92 T
TAUX DE VALORISATION		41 %	40 %	42.37 %
Production de Déchets par habitant(c.f population chap 2)		587.80 Kg	605.72 kg	584.27 kg

		2004	2005	2006	2007
Déchets traités en CET		8 327.96 T	8 015.51 T	8 169.32 T	7 369.95 T
Ferrailles valorisées ou gravats utilisés en matériaux par Génie Civil		218.86 T			
Déchets valorisés (verre, emballages, papier, journaux-magazines, revues, déchets verts)		5 468.12 T	6 006.95 T	5 630.77 T	6 665.58 T
Déchèterie d'AUDRUICQ	Tonnage valorisé *	1 776.00 T	1 805.68 T	1 708.22 T	2 148.88 T
	Tonnage traité en CET	404 T	441.78 T	466.96 T	611.29 T
Déchèterie OYE-PLAGE	Tonnage valorisé *		1 087.75	1 237.41 T	1 281.34 T
	Tonnage traité en CET		140.70 T	211.01 T	268.66 T
Traitement des déchets ménagers spéciaux					
PRODUCTION TOTALE DE DECHETS		16 194.94 T	17 498.37 T	17 423.69 T	18 345.71 T
TAUX DE VALORISATION		46.08 %	50.86 %	49.22 %	55.03 %
Production de Déchets par habitant(c.f population chap 2)		646.50 kg	698.54 kg	695.56 Kg	732.36 Kg

* Les déchèteries étant ouvertes à l'ensemble des habitants du SEVADEC, ont été pris en compte 80 % des tonnages évacués dans les déchèteries d'AUDRUICQ et OYE-PLAGE



8. BILAN DE LA COLLECTE SELECTIVE

	2001 en Tonnes	2002 en Tonnes	2003 en Tonnes	2004 en Tonnes	2005 en Tonnes	2006 en Tonnes	2007 En Tonnes
VERRE	1 438.34	1 377.82	1 444.95	1 423.78	1 458.10	1 267.16	1 164.15
ALUMINIUM	4.88	1.70	2.695	1.18	10.03	10.41	12.90
PET Clair (bouteilles plastiques)	86.22	56.60	77.55	92.74	37.75	67.11	94.42
PET Foncé (bouteilles plastiques)	12.24	10.86	13.58	15.1	56.98	25.99	37.67
PEHD(bouteilles opaques)	31.60	33.04	26.61	33.64	32.63	34.33	17.57
ACIER	78.60	91.56	76.15	64.98	39.60	43.85	45.75
Emballages liquides alimentaires (ELA)	25.02	20.62	16.98	16.1	23.77	14.93	19.10
Emballages ménagers recyclables (EMR)	648.08	321.62	220.75	170.54	150.60	182.07	236.89
Carton					10	8.04	0
Gros de Magasin					269.49	117.29	0
Journaux-Magazines-Revues	119.78	331.30	319.96	423.10	407	486.78	531.33
Déchets verts - fermentescibles	1 913.40	2 576.88	2 667.10	3 226.96	3 511	3 372.82	4 505.81
Refus de tri		554.80	437.16	321.72	224.95	271.86	294.95

9. CENTRE DE TRI

	2005	2006	2007
Tonnage entrant	1 272.68	1 240.76	1 402.80
Tonnage trié			1 289.65
Tonnage refus		271.82	294.95
Taux de refus en %		22.2 %	21.03 %
Ration refus de tri (Kg/an/hab)		10.85	11.77

10. USINE DE BIOMETHANISATION

	2007
Production déchets verts et fermentescibles	4 505.81
Compostage	3 523.52
Biométhanisation	982.29

11. DECHETERIES

Les chiffres ci-après sont les résultats effectués des déchèteries d'AUDRUICQ et de OYE-PLAGE.

Dans les bilans qui précèdent, considérant que les déchèteries de OYE-PLAGE et AUDRUICQ sont ouvertes à l'ensemble des habitants du SEVADEC, les données indiquées représentent 80 % des résultats effectués.

TONNAGE DES DECHETS ANNUEL

	DMS	METAUX	DECHETS VERTS	TOUT VENANT	INERTE	BOIS	FIBRO	TOTAL
AUDRUICQ	33.83	105.52	1 033.64	677.54	807.54	739.41	52.74	3 450.22
OYE-PLAGE	21.42	61.65	692.78	314.40	593.32	253.92	0	1 937.50
TOTAL	55.25	167.17	1 726.42	991.94	1 400.86	993.33	52.74	5 387.72

12. PERFORMANCES

	Performances ECO-EMBALLAGES*		Performances réalisée sur la CCRA Par kilo et par habitant						
	Plancher	Plafond	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ACIER	1	2.5	3.274	3.894	3.178	2.862	1.741	1.856	2.077
ALUMINUM	0.05	0.2	0.202	0.069	0.15	0.053	0.415	0.433	0.423
EMBALLAGES (ELA-EMR)	4	12	15.594	11.398	8.833	8.111	7.021	8.199	9.895
PLASTIQUES	2	4.3	5.348	4.183	5.202	6.216	5.202	5.303	6.328
VERRE	15	35	60.007	55.929	61.797	57.25	59.071	52.208	48.791

* Performances utilisées dans le cadre du Barème C

EMR

Papiers d'emballages, cartons plats	7.484
Cartons ondulés bruns	1,507

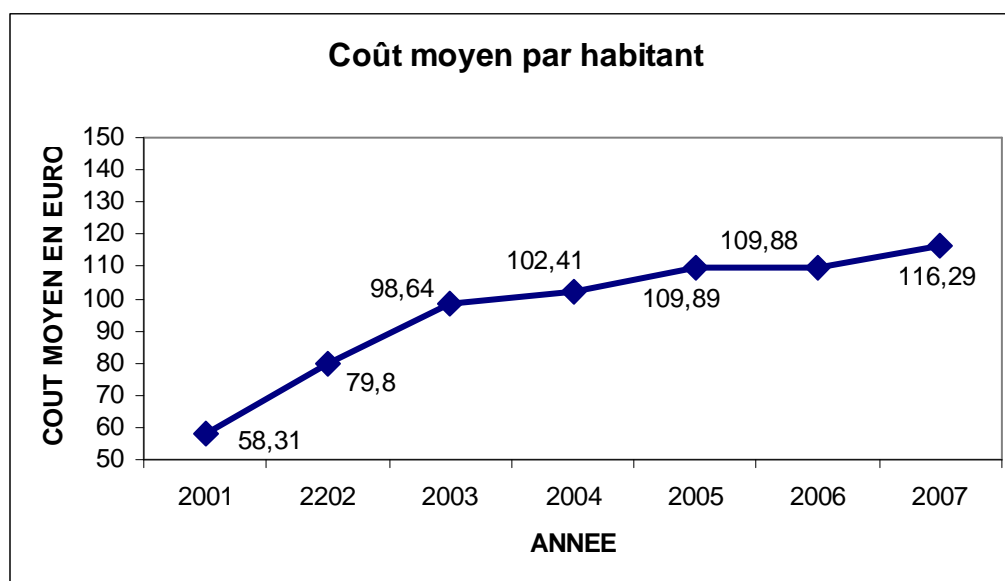
11. COUT DU SERVICE

Le montant total des dépenses s'élève en 2007 à 2 912 958.05 € répartis de la façon suivante :

Pertes sur créances irrécouvrables	58 523.88
Intérêts des emprunts	60 747.17
Titres annulés	11 312.50
Dotations aux amortissements	96 785.86
Prestations assurées par les entreprises	2 630 010.92
Autres charges (fournitures, carburant, info tri , insertions, honoraires, imprimés, affranchissement.. .	18 197.28
Charges de personnel	36 346.06
Impôts et taxes	1 034.38
TOTAL	2 912 958.05

**Compte tenu de la population estimée (voir paragraphe 2) ,
le coût moyen par habitant s'élève à 116.29 €.**

Evaluation du coût	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Coût moyen par habitant	58.31 €	79.80 €	98.64 €	102.41 €	109.89 €	109.88 €	116.29 €



12. FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service est assuré par les recettes perçues en 2007 suivantes :

Produits des redevances d'enlèvement des ordures ménagères	2 400 816.04	83.64 %
Reprise des matériaux par les filières de recyclage	102 278.41 €	3.56 %
Redevance VANDAMME pour occupation du site de la Bistade	127 581.63 €	4.44 %
Soutien ECO EMBALLAGES	214 585.68 €	7.48 %
Autres	24 984.86 €	0.88 %
TOTAL GENERAL	2 870 386.58 €	100 %

Compte tenu du déficit 2006 de 539.10 €, le Compte Administratif 2007 laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 43 110.57 € qui sera résorbé lors du remboursement par le SEVADEC des intérêts de l'emprunt contracté pour la construction des déchèteries.

Pour équilibrer le Budget Ordures Ménagères 2007, le Conseil Communautaire a décidé la redevance selon deux échéances comme suit :

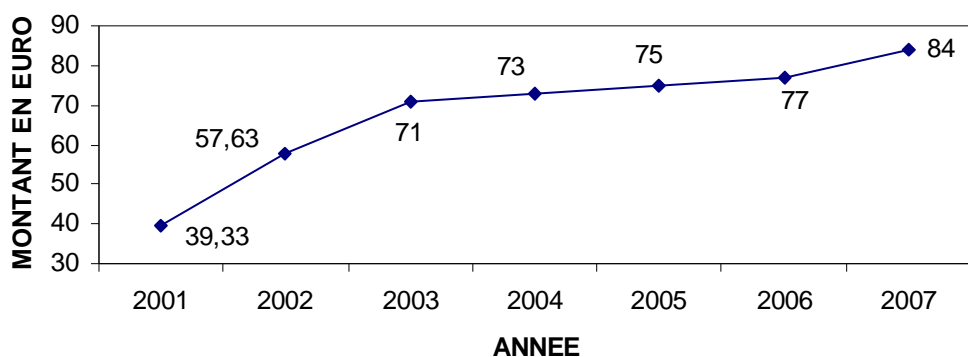
REDEVANCE 2007

	Observations	1 ^{er} acompte	Solde	TOTAL	
Résidence Principale	Par personne Redevance plafonnée à 4 Personnes	42	42	84	
Résidence Secondaire	Forfaitaire	126	126	252	
Caravane sur terrain individuel	Forfaitaire	105	105	210	
Artisan - commerçant Services Collectivités	Tarif de base pour 60 L	54.50	54.50	109	
Conteneurs grande capacité	Tarif Forfaitaire	500 l	210	210	420
		750 l	294	294	588
		1 000 l	420	420	840
		1 100 l	462	462	924
Terrains de camping autorisés ou déclarés	Par emplacement	35	35	70	

EVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Redevance Principale 1 personne	39.33	57.63	71.00	73.00	75.00	77.00	84.00

EVOLUTION DU TARIF DE BASE DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES



TARIF	POIDS	RATIO	ANNEE
39,33	587,8	0,06691051	2001
57,63	605,72	0,09514297	2002
71	584,27	0,12151916	2003
73	646,5	0,1129157	2004
75	698,54	0,10736679	2005
77	695,56	0,11070217	2006
84	732,36	0,11469769	2007

ratio montant redevance/ production

